

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 18 AVRIL 2024

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents 13

M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Denise HERTH, Mme Catherine WEIGEL, M. Charles GRAFF, Mme Natacha MEYER, Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Patricia ROLLAND, M. Michel JENATTON, Mme Valérie GRENON

Absents excusés et non représentés 1

Mme Karine RISBOURG

Absents non excusés : 0

Ont donné procuration : 1

M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER

Secrétaire de séance : Mme Catherine WEIGEL

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire générale de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le jeudi 11 avril 2024 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation du procès-verbal de la séance publique du 22 mars 2024

II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Demande de subvention exceptionnelle des ARIAS
B) Demande de subvention de fonctionnement de l'AFAPEI de Bartenheim

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

NEANT

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

- A) Cession de 2 parcelles communales à la CEA

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

V) AFFAIRES DE PERSONNEL
NEANT

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
- B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du vendredi 22 mars 2024 a été adressé aux conseillers le mardi 26 mars 2024. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de M. Jean-Luc REIBEL, excusé avec procuration donnée à M. Noël MULLER, Mme Karine RISBOURG, excusée avec procuration donnée à Mme Patricia ROLLAND, M. Michel JENATTON, excusé avec procuration donnée à M. Charles GRAFF et Mme Valérie GRENON, excusée avec procuration donnée à Mme Catherine WEIGEL.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du vendredi 22 mars 2024,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

A) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DES ARIAS

Par mail du 28 mars 2024, l'association les ARIAS d'Eschentzwiller sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la commune pour le remplacement de matériel défectueux nécessaire à l'organisation de leur concert. En effet, au printemps 2023, l'amplificateur, vétuste, a dû être remplacé par deux amplis et il y a un mois c'était au tour de deux enceintes.

La première acquisition a été facturée à 944 € et la seconde à 1758 €.

L'association sollicite donc, dans la mesure du possible, une subvention d'un montant globale de 2.702,00 €.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

VU la demande des ARIAS en date du 28 mars 2024,
VU le BP 2024 de la commune,
ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 2702 € à l'association les ARIAS pour l'acquisition d'amplis et d'enceintes sur pieds,

DIT de prélever cette somme du BP 2024 en dépenses de fonctionnement à l'article 65748

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'AFAPEI DE BARTENHEIM

Par courrier du 14 mars 2024, l'association l'AFAPEI de Bartenheim sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024. En effet, l'association accueille actuellement 5 enfant(s) et/ou adulte(s) dont les parents résident dans la commune.

Le soutien de la commune sera d'un grand secours et permettra à l'association de continuer sa mission.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

VU la demande de l'association AFAPEI de Bartenheim,

VU le BP 2024 de la commune,

CONSIDERANT que l'association accueille 5 personnes du village,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AFAPEI de Bartenheim

FIXE le montant de cette subvention à 250 €

DIT de prélever cette somme du BP 2024 en dépenses de fonctionnement à l'article 65748

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

NEANT

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) CESSION DE 2 PARCELLES COMMUNALES A LA CEA

Par délibération du 22 février 2024, le conseil municipal a accepté de procéder à un échange sans soulte de parcelles avec la CEA afin de régulariser l'emprise cadastrale de la salle polyvalente et de délaissés routiers.

A ce jour, au vu des documents d'arpentage déposés par le géomètre au livre foncier, la commune

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



d'Eschentzwiller est aujourd'hui, par erreur, d'ores et déjà propriétaire des parcelles qui devaient être échangées dans le cadre de cette régularisation.

Aussi, afin de clore le dossier, la commune doit donc céder deux parcelles, cadastrées AG 161/1 et 162/2 d'une contenance respective de 8,14 ares et 0,77 are au profit de la CEA à l'euro symbolique.

Cette cession pourra être rédigée par acte authentique en la forme administrative par les services départementaux.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

VU la délibération du conseil municipal dans sa séance du 22/02/2024,

VU les échanges avec la CEA

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

SUR PROPOSITION de la CEA,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

ACCEPTE de céder à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AG 161/1 et 162/2 d'une contenance respective de 8,14 ares et 0,77 are au profit de la CEA

ACCEPTE de rédiger ces cessions par acte authentique en la forme administrative rédigé par les services départementaux

AUTORISE Monsieur le Maire ou à son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

VI/ AFFAIRES DE PERSONNEL

NEANT

VII/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

- De Rose-Marie KLEINHANS suite au présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 75 ans
- De l'association S.O.S. Amitié pour la subvention de fonctionnement 2024 versée par la municipalité
- De la famille DOLLMANN suite au décès de M. Richard DOLLMANN
- De M. BILDSTEIN Gilbert pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 75 ans
- Mme SIMIC pour le prêt de la petite salle de la salle polyvalente suite au décès de M. Alexandre SIMIC

B) DIVERS

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h25.

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire

